



DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-018

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC POUR DES ATELIERS DE SOPHROLOGIE

La Présidente du C.C.A.S. de Champs-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1611-6, R. 1611-2 à R. 1611-15,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la Délibération n° 01 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 04 novembre 2020 portant délégation de pouvoirs à la Présidente et à la Vice-présidente du C.C.A.S., notamment pour les marchés publics à procédure adaptée,

VU la Décision de la Présidente n° 2023-017 du Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 approuvant le marché public pour des ateliers de sophrologie avec Mme Caroline GRISON,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. est porteur d'action de prévention en direction des seniors,

CONSIDERANT que ces ateliers, très investis par les seniors, démontrent un besoin d'utilité sociale,

CONSIDERANT qu'un nouvel atelier d'Aguasofro a été proposé par Mme GRISON pour accompagner son offre d'ateliers de sophrologie correspond à une séance de sophrologie dans l'eau qui se réalisera à la piscine située sur Champs-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'un devis pour 1 heure en direction de 13 personnes âgées. En concertation avec le service et de la disponibilité de créneaux en piscine, le choix du lundi 04 novembre 2024 à 10h00 a été retenu,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE CONCLURE un avenant au marché public pour des ateliers de sophrologie en faveur des seniors avec l'entrepreneur individuel Madame Caroline GRISON, sise 85, Boulevard de la République – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, ayant pour objet l'ajout d'un atelier d'aguasophro le 04 novembre 2024 ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que le coût de la séance est de 261,00 € nets (non assujetti à la T.V.A.), à raison d'une séance d'une heure en direction de 13 personnes âgées ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les autres dispositions du marché public restent inchangées ;

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le montant total du marché passe donc de 5 400,00 € à 5 611,00 € nets (non assujetti à la T.V.A.) ;

ARTICLE 5 : AUTORISE la Présidente du C.C.A.S., représentant légal, à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent à ce marché ;

ARTICLE 6 : DE PRECISER que dépenses sont et seront inscrites au budget des exercices concernés ;

ARTICLE 6 : DE PRECISER que la responsable du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente Décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Chelles,

Et notifiée à l'intéressé(e).

Fait à Champs-sur-Marne, le 05/06/2024

La Présidente du C.C.A.S. certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 070624

Et publié ou notifié le
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

La Présidente du C.C.A.S.,

Maud TALLET

La Présidente du C.C.A.S.,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et/ou de sa publication ou notification.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**AVENANT AU CONTRAT POUR DES ATELIERS DE
SOPHROLOGIE**

**Avenant dispensé de transmission au
contrôle de légalité**

Avenant notifié au titulaire le :

.....

MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS

AVENANT N° 1

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou Établissement public :	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Champs-sur-Marne représentée par sa Présidente, Madame Maud TALLET,
Titulaire du contrat (désignation et adresse) :	AUTO-ENTREPRENEUR « Madame Caroline GRISON » 85, Boulevard de la République 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Imputation budgétaire :	F-CCAS84
Numéro du contrat :	0
Date de notification du marché :	22 décembre 2023
Objet :	Ateliers de sophrologie en faveur des séniors de la Commune
Décision de la Présidente :	2023-017
Montant estimé du contrat :	Montant par séance de 135,00 € T.T.C. pour 1h30. Le montant total est de 16 200,00 € T.T.C. pour 120 séances

Modifications successives de ce montant (la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché (1)	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant

(1) indiquer « Avenant » ou « Décision de poursuivre »

Avenants précédents ayant un objet autre que la modification du montant du marché :

Avenant numéro	Date	Objet

B OBJET DE L'AVENANT

La nature des modifications introduites dans le marché initial est indiquée ci-après :

Le C.C.A.S de Champs-sur-Marne a conclu un contrat relatif aux ateliers de sophrologie en faveur des séniors de la Commune, avec Madame Caroline GRISON, sise 85, Boulevard de la République – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, pour un montant par atelier de 135,00 € T.T.C. pour 1h30 et un montant total de 16 200,00 € T.T.C. pour 120 ateliers.

La durée de ce contrat est fixée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le C.C.A.S. souhaite compléter les séances de sophrologie avec Madame Caroline GRISON en renforçant l'offre par une séance de sophrologie dans l'eau, soit un nouvel atelier se nommant « aguasophro ».

Le présent avenant a donc pour objet le rajout au contrat de sophrologie le 04 novembre 2024, pour 1 séance supplémentaire, soit un montant complémentaire de 261,00 € T.T.C. (soit 290,00 € T.T.C. avant remise).

Le montant global du marché s'élève donc à 16 461,00 € T.T.C. (Contrat + avenant).

Les clauses du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ACCEPTATION DU TITULAIRE

Fait à Champs sur Marne
Le28/05/2024.....

Signature du titulaire,
précédée de la mention manuscrite
« Lu et Approuvé »

Lu et approuvé


LA COLLECTIVITE

Fait à Champs-sur-Marne,
Le05/06/2024.....

La Présidente du C.C.A.S.,


Maud TALLET

